

MON AGGLO'

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN



Place
au vélo



LES BOUCLES

UN DÉFI SPORTIF ET FAMILIAL

DE LA COVE

1^{er} & 2 JUIN 2024



3 ITINÉRAIRES **INÉDITS** POUR RELIER
LES **25** COMMUNES DE L'AGGLO

GRATUIT, SUR INSCRIPTION. TOUTES LES INFOS SUR LACOVE.FR



Édito



Le xxi^e siècle sera vélo ou ne sera pas !

Volontairement provocatrice, la formule doit nous convaincre que face au réchauffement climatique, l'heure n'est plus aux interrogations mais à l'action.

Car il y a urgence et toutes les initiatives contribuant à réduire notre empreinte carbone sont autant de bouffées d'oxygène.

Et donc d'espoir !

Depuis 2020, la CoVe est engagée dans un plan climat ambitieux qui intègre un schéma directeur vélo qui ne l'est pas moins et qui vient même d'être reconnu au niveau national.

En effet, avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon, nous sommes les deux seules collectivités pour toute la Région Sud à être lauréates du projet national « Territoire cyclable ».

Grâce à cette reconnaissance, nous allons bénéficier d'un accompagnement financier de l'État de 2,7 M€ qui va nous permettre d'accélérer notre programme d'aménagements cyclables.

Si la pratique du vélo fait partie des bonnes recettes du menu amaigrissant de notre empreinte carbone, elle est aussi excellente pour la santé.

Les 1^{er} et 2 juin, nous organisons la première édition des Boucles de la CoVe qui va permettre aux initiés comme aux néophytes de découvrir, à travers trois itinéraires, les 25 communes de notre territoire.

Nous vous y attendons nombreux pour faire de ce premier rendez-vous cycliste, un véritable évènement.

Jacqueline Bouyac
Présidente de la CoVe

SOMMAIRE

ARRÊT SUR IMAGES

Quoi de neuf ?

..... p. 4-7

L'AGGLO EN ACTION

Mobilité, budget, économie

..... p. 8-11

GRAND ANGLE

Changement dans la collecte

des déchets p. 12-15

EN DIRECT

DES COMMUNES

Brèves p. 16-17

MON AGGLO' : PUBLICATION TRIMESTRIELLE / PRINTEMPS 2024

Téléphone 04 90 67 10 13 - Fax 04 90 60 59 09

CS 30 085 - 84 203 Carpentras CEDEX

www.lacove.fr

Dépôt légal : ISSN 2 970-653X

Directrice de la publication : Jacqueline Bouyac

Rédacteur en chef : Gilles Bachelard

Rédaction : Service Communication

(Sylvette Alfara, Stéphan Quézel-Ambrunaz)

Mise en page : Franck Hélie

Photographies : la CoVe et communes

Photogravure et impression : Imprimerie De Rudder

105 rue du Grand Gigognan, 84000 Avignon

Tirage : 34 000 exemplaires

Suivez-nous



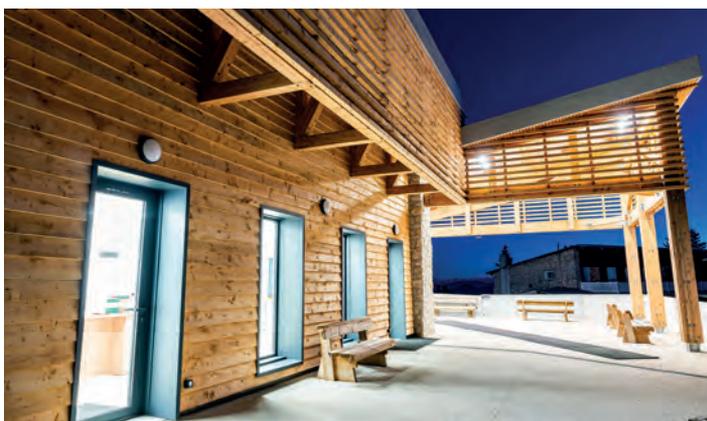
👁️ Retrouvez les lieux de distribution sur lacove.fr > Mon quotidien > S'informer

Une année en or pour le Mont Serein



Deux événements exceptionnels ont jalonné le début d'année de la station du Mont Serein : un manteau de neige rarement égalé et un chalet d'accueil flambant neuf.

Après une saison hivernale 2023 sans aucune activité, le bilan 2024 de la station du Mont Serein bat des records : 45 centimètres de neige en bas des pistes, 80 centimètres en haut et plus de 4 000 forfaits vendus lors d'une vingtaine de jours d'ouverture. Si les premiers flocons ont brièvement poudré les pistes mi-janvier, attirant néanmoins quelque 18 000 visiteurs le premier week-end, le mois de mars s'est montré très favorable avec l'ouverture des sept remontées mécaniques et de la totalité du domaine skiable certains jours. Pour Frédéric



Charrasse, directeur de la station, le succès de la saison est la récompense de l'immense travail accompli dès le mois de décembre : « Nous nous sommes donné les moyens de pouvoir ouvrir en temps et en heure en assurant l'entretien des remontées mécaniques qui n'avaient pas tourné depuis longtemps, en élaguant les arbres et en jalonnant les pistes. C'est un beau challenge que nous avons relevé avec les employés et les saisonniers qui sont pour la plupart des agriculteurs de Beaumont. »

Cette situation inespérée constitue évidemment une véritable bouffée d'oxygène pour tout le monde, pour la CoVe et les villages de Bédoin, Beaumont-du-Ventoux et Malaucène, ainsi que pour les quatre restaurants et le magasin de location d'équipements de ski. Elle constitue aussi un superbe baptême du feu pour le nouveau chalet d'accueil inauguré le 17 février. Entièrement réhabilité, il renforce l'attractivité du site en proposant aux visiteurs toute l'offre de loisirs disponible sur la station en toute saison. Depuis la reprise par la CoVe des deux stations du mont Ventoux, il constitue la première pierre d'un ambitieux programme de modernisation. Associée au Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et aux communes, l'intercommunalité assurera leur développement avec des investissements de plus de 1,7 M€ HT, subventionnés aux deux tiers.



Une intercommunalité de près de 72 000 habitants



Au 1^{er} janvier, la population de la CoVe s'élevait à 71 956 habitants. Les recensements ne se comparant entre eux que sur des périodes d'au moins cinq ans, le taux d'évolution annuel moyen s'élève à + 0,7 %.

Parmi nos 25 communes, les meilleures progressions ont été enregistrées à Carpentras et Mazan (+ 1,2 %), Aubignan et Beaumont-du-Ventoux (+ 1,1 %).

Cette dynamique démographique traduit une qualité de vie que la CoVe s'efforce de rendre attractive avec l'innovation et le développement durable comme moteurs de ses compétences.

Des ateliers d'éveil sensoriel pour les plus petits



Le Lieu d'Accueil Enfant Parent « La Roulotte qui papote » a organisé en février quatre ateliers d'éveil sensoriel à Mazan, Malaucène, Carpentras et Bédoin. Les grands et les petits de moins de 6 ans ont bénéficié des conseils de Chloé Morin, psychomotricienne, spécialiste de la coordination des mouvements.

Espace de socialisation, d'écoute, de partage d'expériences et de jeux, « la Roulotte qui papote » offre chaque semaine un accueil dans sept communes de la CoVe.

Une approche ludique du territoire



Cinq ateliers publics ont été organisés pour vous familiariser avec les nouvelles règles de l'aménagement du territoire dans le cadre de la concertation publique sur la loi « Climat et résilience » qui renforce la lutte contre la consommation d'espace avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

À Beaumes-de-Venise, Bédoin, Loriol-du-Comtat, Malemort-du-Comtat et à l'Hôtel de la CoVe à Carpentras, vous avez pu jouer le rôle des services techniques d'une collectivité et découvrir qu'il n'est pas si aisé de concilier attractivité et construction de logements tout en maintenant l'artificialisation à zéro.

Un contrat de 6,5 M€ avec « Nos territoires d'abord »



Les résidents des pépinières d'entreprises de la CoVe

La Région Sud a renouvelé le contrat d'équilibre de territoires passé avec la CoVe par le biais d'un programme de cinq ans baptisé « Nos Territoires d'Abord ». Si le premier contrat a permis de percevoir 1,9 M€ de subventions, et le second 3,7 M€, le nouveau prévoit 6,5 M€, notamment 2,1 M€ pour les pistes cyclables, 1 M€ pour la gestion des déchets, 2,2 M€ pour les projets de développement économique et 665 000 € pour la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Le covoiturage élargi aux intercommunalités voisines



Réduisez vos gaz à effet de serre : covoiturez ! La CoVe subventionne vos trajets domicile-travail sur son territoire avec l'application BlaBlaCar Daily. Ce dispositif s'étend désormais à cinq autres intercommunalités voisines : Grand Avignon, Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse et Gard Rhodanien. BlaBlaDaily met en relation conducteurs et passagers. Les conducteurs sont rémunérés d'un à deux euros pour chaque passager transporté. Les passagers voyagent gratuitement. La CoVe s'est engagée dans une politique innovante et ambitieuse de développement du covoiturage depuis 2021, en cohérence avec son Plan climat.

L'ancien EHPAD de Bédoin reconverti en pôle économique



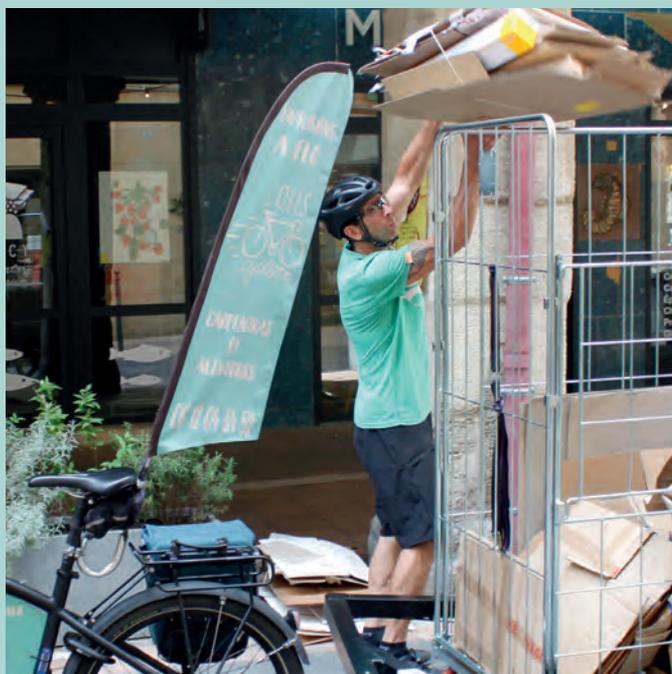
La CoVe a fait l'acquisition de l'ancienne maison de retraite de Bédoin au prix de 797 535 €. Proposé à la vente depuis 2018, le bâtiment d'une superficie de 2 395 m² sur 5 807 m² de terrain fera l'objet d'un réaménagement programmé à hauteur de 2,6 M€ pour un projet de développement économique en collaboration avec la commune.

Une nouvelle centrale solaire à la CoVe



L'Hôtel de la CoVe accueille une seconde centrale photovoltaïque. Implantée sur les toitures de l'atelier mécanique et du bâtiment administratif, cette nouvelle unité produit environ 118 kWc d'une électricité autoconsommée par les services de l'intercommunalité et par le parc de véhicules électriques. En cas de surplus, l'énergie est vendue à l'opérateur historique. Comme pour les 7 autres centrales construites ou à venir sur ses bâtiments, la CoVe a choisi d'investir ses propres deniers (+ 1,8 M€), et de garder la main sur leur gestion avec une régie dédiée qui garantit d'autres investissements photovoltaïques.

La collecte pour les professionnels fait un carton



Depuis le printemps 2022, la CoVe collecte les cartons des commerçants du centre-ville de Carpentras à vélo. Le 2 mai prochain, ce dispositif sera étendu aux commerçants du centre-ville de Malaucène le mardi et le vendredi à partir de 5 heures, également au moyen d'un vélo-cargo. Les cartons doivent être déposés devant le commerce la veille au soir, vidés, pliés et ficelés (pas de film plastique, de cerclage, ni de polystyrène). En dehors de ces collectes, ils peuvent être déposés dans les colonnes à carton réservées aux professionnels installées sur la commune.

Le service de broyage à domicile étendu aux communes



Un dispositif de broyage à domicile a été mis en place par la CoVe en 2019 avec pour objectif de proposer au grand public une solution de valorisation *in situ* des déchets verts.

Ce dispositif a notamment permis de réduire l'engorgement des cinq déchèteries et de la composterie. Cette solution a aussi pour intérêt de limiter les déplacements et de garder le broyat sur place pour une utilisation dans le jardin. La prestation a été confiée à l'Université Populaire Ventoux qui s'est vue dotée d'un broyeur performant. Pour un broyage de 6 m³ à domicile, il en coûte ainsi 40 € au particulier. Cette année, la CoVe va développer ce service auprès des communes à titre gracieux en mettant à disposition le broyeur et en assurant une formation des agents.

MOBILITÉS

Place au vélo

Le schéma directeur vélo de la CoVe vient d'être reconnu au niveau national comme «Territoire cyclable» ! À la clé, une subvention de 2,7M€ qui va permettre aux aménagements programmés de mettre le grand braquet.



UN BON POTENTIEL

Le grand atout de notre territoire est son dense maillage de routes secondaires sur lequel s'appuiera le futur réseau cyclable.

Selon une estimation, plus de 3 000 personnes pourraient fréquenter ce réseau doux au cœur de la plaine comtadine avec une continuité urbaine pour des trajets dans leurs communes ou des liaisons intercommunales.

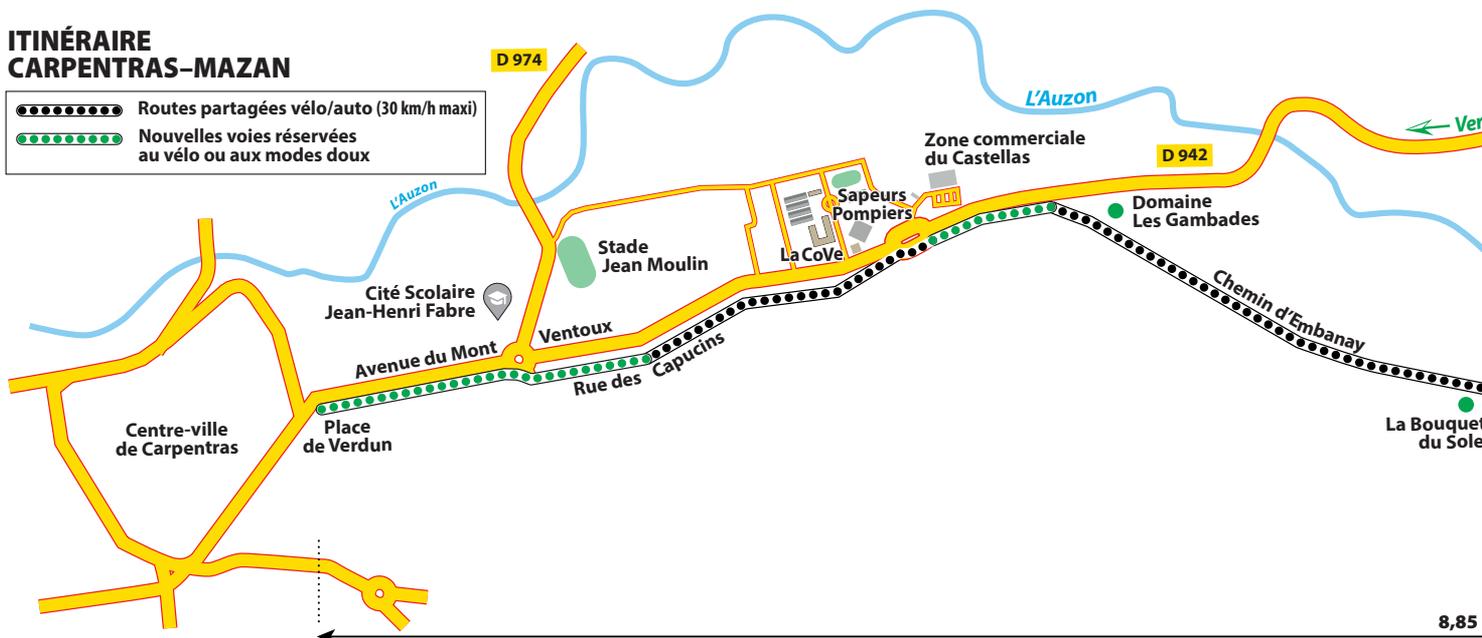
Décidément, le vélo a le vent en poupe ! Adopté par le Conseil communautaire d'avril 2022, le plan vélo vient d'être lauréat de l'appel à projet national Territoires cyclables. À ce titre, la CoVe percevra jusqu'à 2,7 M€ de subvention pour les aménagements cyclables référencés comme les plus prioritaires. L'intercommunalité est l'une des deux collectivités de la Région Sud, à bénéficier d'un dispositif qui accompagne des territoires ambitieux dans la réalisation de leur pro-

gramme complet d'itinéraires cyclables, hors des très grandes villes.

L'objectif du plan vélo de la CoVe est d'encourager les déplacements quotidiens, notamment ceux des élèves des établissements scolaires et surtout des actifs dans un rayon propice à l'usage de la bicyclette vers la capitale du Comtat Venaissin. Celle-ci concentre en effet la majorité des déplacements des salariés qui affluent vers ses zones d'activités économiques.

ITINÉRAIRE CARPENTRAS-MAZAN

-  Routes partagées vélo/auto (30 km/h maxi)
-  Nouvelles voies réservées au vélo ou aux modes doux





La CoVe à vélo

Pour l'heure, un premier programme d'aménagements baptisé « La CoVe à vélo » prévoit quatre itinéraires prioritaires reliant Carpentras à Caromb, Mazan, Monteux et Saint-Didier. Entre 2024 et 2028, seront réalisés 20 km de voies en site propre, 22 km de zones de circulation apaisée et un peu moins de 1 km en bandes cyclables. Le budget est estimé à 6,7 M€ subventionnés pour l'instant à hauteur de 55 % par l'État et la Région.

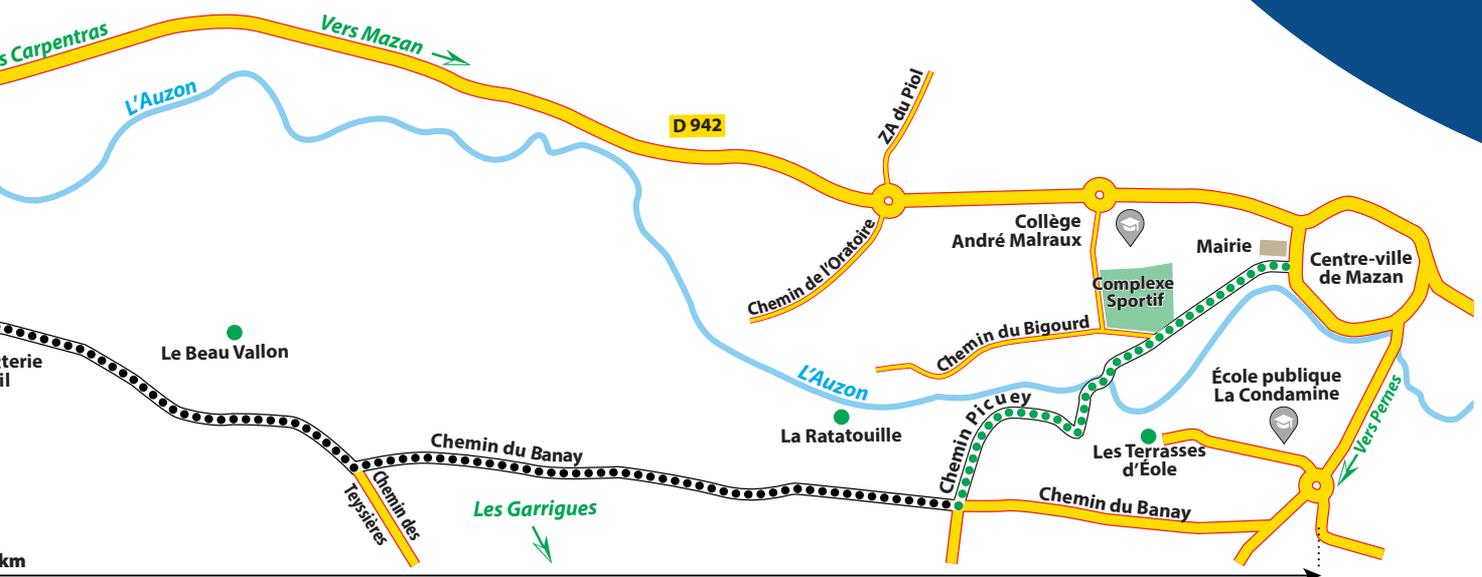
Deux chantiers en 2024

Itinéraire Mazan - Carpentras

Cet aménagement en route partagée comporte deux phases pour un total de 6 km. Une première partie couvre les 4,8 km qui vont du rond-point du Maquis du Ventoux (Cité Scolaire Jean-Henri Fabre) à Carpentras, jusqu'au chemin du Picuey à Mazan, par les chemins d'Embanay et du Banay. La surfréquentation de ce tronçon impose de modérer la vitesse et de transférer la circulation automobile vers la RD 942 et la RD 1. Le deuxième volet prévoit l'aménagement de l'avenue du Mont Ventoux à Carpentras, artère pénétrante et structurante de la commune, depuis la place de Verdun.

Itinéraire Via Venaissia - avenue des Marchés

Deuxième axe prioritaire, l'accès des vélos aux zones d'activités du marché-gare et de Bellecour où convergent de nombreux employés. Cet itinéraire comportera une voie verte d'environ 800 m qui reliera la Via Venaissia à l'avenue des marchés. ■



*En finin avec
le tout-voiture*

Sur notre territoire, la pratique du vélo reste encore marginale, la voiture concentrant 70 % de tous les déplacements. Seuls 5 % des enfants scolarisés empruntent le vélo pour se rendre dans leurs établissements. Pourtant, 95 % des déplacements sont inférieurs à 15 km, avec un trajet moyen de 5,7 km. Une distance somme toute très courte où le vélo doit trouver toute sa place pour lutter contre les gaz à effet de serre, la pollution, l'insécurité routière ou la perte de la biodiversité.

(Données SCOT, 2016, et INSEE 2017)

BUDGET

Des finances saines

Ambitieux mais réaliste, le budget de l'intercommunalité permet cette année encore des investissements à la hauteur de vos attentes, notamment dans les domaines de l'économie, de la petite enfance et de la mobilité durable.



Le projet de la Maison de la parentalité

Le budget a été approuvé par le Conseil communautaire du 12 février 2024. Il est d'un montant de 65,1 M€ de dépenses courantes de fonctionnement, dont 15,9 M€ pour la gestion des déchets, et de 23,5 M€ pour les investissements, dont 3,7 M€ pour la gestion des déchets.

Des investissements soutenus

Avec des frais de fonctionnement en hausse de 1,5 % seulement malgré la flambée du prix des énergies, et des recettes qui ont progressé de 1,7 % sans augmentation d'impôt, l'épargne s'élève à 2 M€. Elle permettra de financer les projets en cours, car la CoVe investit pour le territoire et ses habitants. Ainsi, en 2024, elle va réaliser plus de 2 M€ d'investissements pour le développement économique, en particulier au marché-gare où s'achève le premier programme de redynamisation, avec une voie cyclable rejoignant la Via Venaissia.

Le plan vélo va débiter par les travaux sur l'axe Carpentras-Mazan. Cet ambitieux projet cyclable intercommunal est reconnu par l'État puisqu'il bénéficiera d'une subvention de 2,7 M€ sur les 6 M€ que coûtera la première phase qui concerne les liaisons entre Carpentras, Mazan, Monteux et Caromb. Une enveloppe de la Région de 1,2 M€ complètera le volet subventions.

Enfin, le grand projet qui sortira de terre courant 2024 est le Phare (Maison des familles), et la crèche des Lucioles. Il devrait ouvrir au public à la fin de l'année prochaine. ■

4 PROJETS PRINCIPAUX

Développement économique et touristique :

- Travaux du marché-gare à Carpentras : 1,4 M€
- Stations du mont Ventoux : 0,6 M€

Transports et mobilité active :

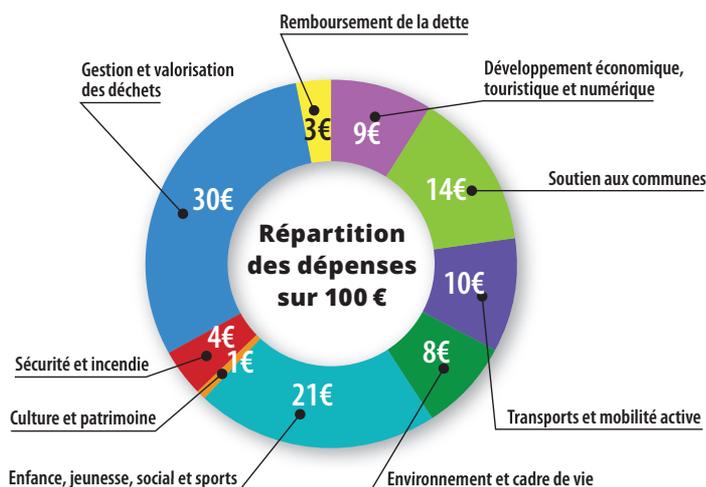
- Plan vélo 2023-2026 : 1 M€ pour itinéraires Carpentras-Mazan et Carpentras-Monteux.

Social, petite enfance :

- Projet du Phare (lieu d'accueil, de ressources et d'échange sur la parentalité) et de la crèche des Lucioles : 4,3 M€ en 2024 (6,8 M€ au total)

Gestion des déchets :

- Acquisition de véhicules : 2,24 M€
- Achat de colonnes aériennes : 1,3 M€



« Nous sommes parvenus à contenir les dépenses à + 1,5 %, malgré le contexte d'inflation. Avec une dynamique des recettes de + 1,7 % - sans augmenter les taux des impôts locaux - nous dégagerons une épargne d'un peu plus de 2 M€. C'est nécessaire pour investir ; 2024 sera une grande année d'investissements avec près de 13 M€ de dépenses d'équipement pour le territoire et pour la population, rien que sur le budget principal, 17 M€ tous budgets confondus. »

Jacqueline Bouyac, présidente de la CoVe
Conseil communautaire du 12 février 2024

La Gare Numérique vous attend

Inaugurée à Carpentras le 16 octobre 2023, la Gare Numérique poursuit sa montée en régime. Dans le centre d'affaires, quelques bureaux restent encore disponibles pour profiter d'un environnement de travail privilégié.



La transformation de l'ancienne gare de Carpentras en modèle économique était une véritable gageure et avec quelques mois de recul, on peut considérer que le site est aujourd'hui une référence.

Les lieux ont été entièrement réhabilités par la CoVe pour devenir un éco-système consacré pour l'essentiel aux nouvelles technologies. Mais pas uniquement...

Poser sa valise à la Gare numérique, c'est embarquer dans des services accessibles au plus grand nombre : entreprises, grand public, organisations publiques et privées...

La première impression lorsque l'on franchit le seuil, c'est que l'on s'y sent bien.

Il est vrai que la rénovation est un petit chef-d'œuvre architectural alors que tout a été pensé pour satisfaire les utilisateurs.

Au sein de la Gare Numérique – tiers lieu offrant des espaces de travail collaboratif, des salles de conférences et de réunion, des ateliers, un studio fond vert – le Centre d'affaires s'étend sur 222 m² et propose à la location 12 bureaux de 9,70 à 17 m².

L'ensemble bénéficie d'une entrée indépendante, d'une salle de réunion attitrée d'une capacité de 10 personnes, et d'un espace reprographie. Loués non meublés, les bureaux sont personnalisables par le locataire et une prestation d'entretien est comprise dans le loyer. Quelques bureaux, d'une superficie de 10 à 13 m², sont encore disponibles à la location. ■

Vous souhaitez louer un bureau du Centre d'affaires de la Gare Numérique ?

Téléchargez le dossier sur la page : garenumerique.fr/nos-espaces/centre-daffaires

Envoyez-le à : contact@garenumerique.fr

*Pour tout renseignement, contactez le 04 86 71 31 48.
Adresse : 100 avenue de la gare
84 000 Carpentras*

Rejoignez-les

YOUCAP - SORTIR EN VAUCLUSE :
la communication au service des professionnels du tourisme et de l'évènementiel.

KALIXYS : *spécialiste du développement de solutions numériques pour entreprises (sites internet, applications, logiciels métiers...).*

SMP VIDÉO : *producteur de contenus audiovisuels.*

AKILTIME INNOVATION :
coaching de dirigeant, préparation mentale et accompagnement RSE

ATELIER SKALA : *atelier d'architecture et d'urbanisme.*

DÉCHETS

Du changement dan

À compter du mois de juin, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et du tri est progressivement remplacée en zone rurale par une collecte en points d'apport volontaire (PAV). En zone urbaine, les tournées sont optimisées et certains jours de collecte sont susceptibles de changer. Explications...



s la collecte



Pour maîtriser les coûts, optimisons !

Rationaliser ! En période d'inflation et d'explosion du prix de l'énergie, c'est la solution pour réduire les coûts d'exploitation de la gestion des déchets et éviter une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui demeure à 12,68 %. Notre mode de consommation évolue, entraînant un accroissement proportionnel du volume des déchets à traiter. Si voici dix ans, les collectivités étaient incitées à améliorer la qualité du tri en généralisant la collecte en porte-à-porte, désormais ce dispositif apparaît peu optimisé et peu vertueux en regard de la transition énergétique et de notre Plan Climat. En effet, l'homogénéité d'une telle collecte ne s'adapte ni à la densité de population ni aux quantités de déchets produits.

Une collecte en PAV

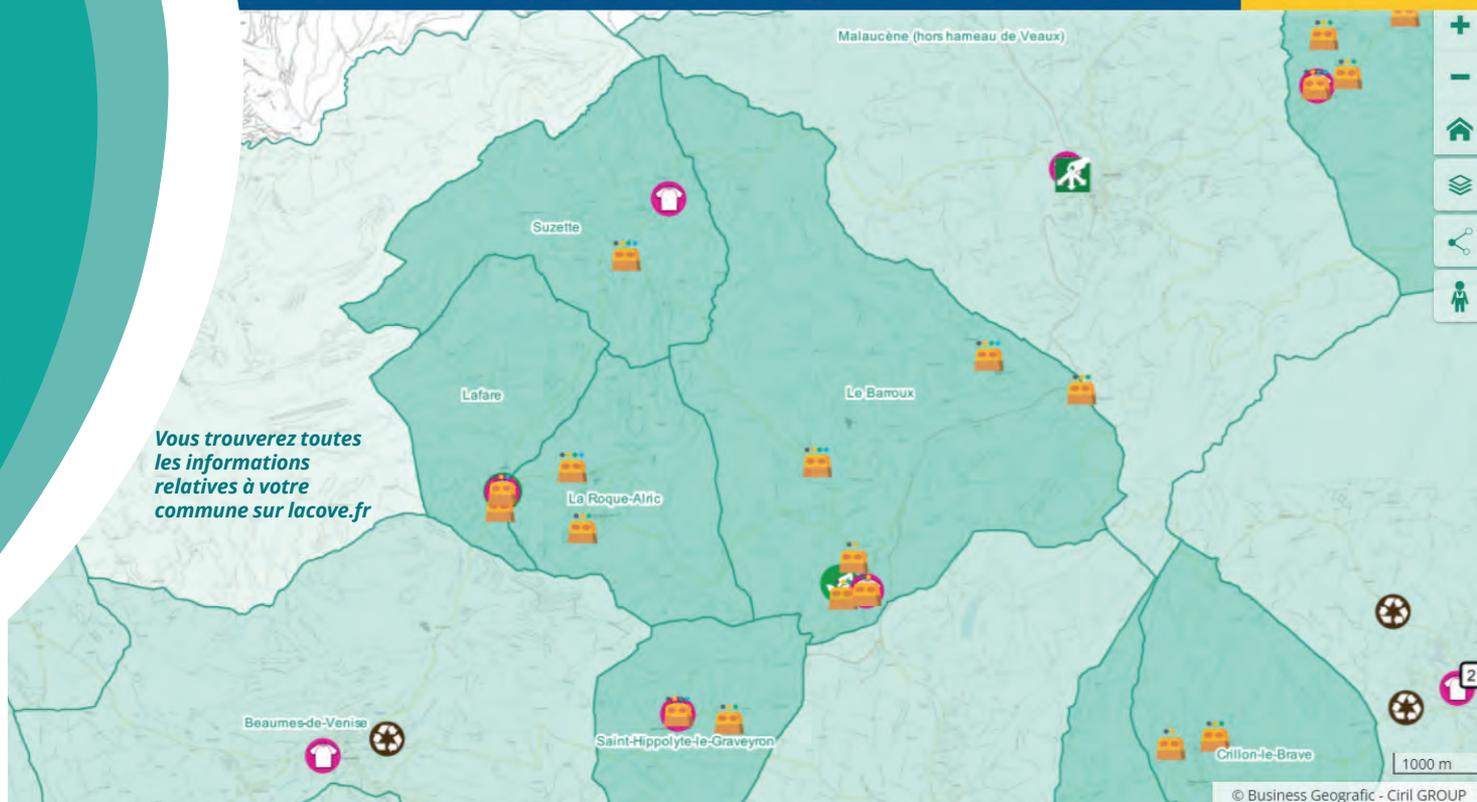
Or, ce qui fait l'un des charmes de notre territoire constitue aussi l'une de ses faiblesses. De nombreuses communes de la CoVe sont rurales et présentent souvent un habitat très dispersé. Les bennes à ordures ménagères parcourent de nombreux kilomètres pour peu de déchets collectés, contribuant à augmenter le coût du service et l'empreinte carbone de notre collectivité. C'est pourquoi il a été décidé d'instaurer une collecte en point d'apport volontaire (PAV) sur la totalité du périmètre de 14 d'entre elles et dans quelques hameaux. Au total, 6 000 habitants sont concernés par cette évolution.

Harmonisation en cours

La CoVe poursuit ainsi l'harmonisation de la collecte des déchets sur son territoire. De nombreux habitants les déposent déjà dans des points d'apport volontaire destinés aux ordures ménagères, aux emballages, aux verres et aux cartons, des lieux de collecte ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'économie est évaluée à 360 000 € par an, soit une diminution de 9 % du coût du service de collecte, mais aussi de 48 000 km parcourus, et donc de 33 500 litres de diesel.

Règles pratiques d'implantation

Pour faciliter le passage vers ce nouveau mode de collecte, l'emplacement des points d'apport volontaire et leur conception, qu'ils soient aériens, semi-enterrés ou enterrés, ont été définis avec les communes concernées. Ainsi, ils seront déployés de préférence sur le domaine public en sortie d'agglomération en tenant compte de l'implantation de l'habitat et des contraintes liées à l'âge et au degré de mobilité des usagers, tout en évitant le stationnement sur la chaussée. Rationalisation oblige, les PAV existants seront regroupés pour vous offrir toutes les solutions de recyclage disponibles sur un même lieu. Des réunions publiques sont organisées dans les communes concernées pour informer des nouvelles modalités et les médiateurs du tri passeront à votre domicile.



Vous trouverez toutes les informations relatives à votre commune sur lacove.fr

Un meilleur cadre de vie

Opter pour le déploiement des points d'apport volontaire, c'est permettre à tous de trier sans se soucier de sortir son bac les jours de collecte. C'est aussi la possibilité de jeter au point de collecte de son choix, à tout moment, selon ses habitudes et ses trajets quotidiens. La disparition des bacs améliorera aussi l'environnement puisqu'ils n'encombreront plus les trottoirs dans l'attente d'être collectés puis rentrés. Quand ils ne sont pas victimes du mistral... De plus, les véhicules de collecte ne seront plus astreints à des tournées souvent infructueuses sur des secteurs présentant de nombreuses résidences secondaires inoccupées hors saison. Ce dispositif permettra également d'absorber plus aisément le flux de déchets générés par les touristes qui séjournent une grande partie de l'année dans les nombreux gîtes du territoire. En définitive, il répond parfaitement aux besoins de recyclage, de maîtrise des coûts, de préservation des ressources naturelles comme de l'environnement, et d'amélioration du cadre de vie, aussi nous comptons sur vous pour réussir la mutation.

Qu'est-ce qu'un PAV ?

Un point d'apport volontaire est un ensemble de colonnes destinées à recueillir les flux de déchets : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre et carton. En agglomération, les colonnes enterrées sont privilégiées pour des raisons esthétiques. Ces colonnes sont vidées à l'aide d'un camion-grue. Les nouveaux points mis en place seront équipés de colonnes noires pour les ordures ménagères, de jaunes pour les papiers et emballages, de vertes pour les bouteilles et bocaux en verre, de bleues pour le carton.

Comment localiser les PAV ?

Vous recevrez bientôt des consignes de tri et un plan mentionnant tous les points de collecte proches de votre domicile. Vous pourrez également trouver toutes les informations et les consignes de tri sur lacove.fr en flashant le QR Code ci-dessus et au N°Vert 0 800 04 13 11 (appel et services gratuits).



CHIFFRES CLÉS

Collecte en points d'apport volontaire

- 16 communes rurales concernées, en totalité ou en partie en 2024
- 6 000 habitants concernés
- 75 points d'apport volontaire
- 281 colonnes implantées
- 4 500 bacs individuels ou collectifs retirés
- une colonne de 5 m³ équivaut à six bacs collectifs de 660 litres
- 70 € le coût de la tonne en point d'apport volontaire au lieu de 107 € en porte-à-porte

Qui paie quoi ?

Les colonnes aériennes sont financées à 100 % par la CoVe, y compris leur transport et les travaux d'implantation. Les modifications ou le remplacement des conteneurs, ainsi que leur entretien ou leur réparation sont également à la charge de la collectivité. La CoVe bénéficie d'un financement de l'éco-organisme CITEO de 225 000 € obtenu dans le cadre d'un appel à projets. Les colonnes semi-enterrées ou enterrées souhaitées par les communes ou les propriétaires et aménageurs privés sont financées par la CoVe à hauteur du coût d'une colonne aérienne du flux de déchets correspondant. Le reste est à la charge du demandeur ainsi que les dépenses nécessaires à leur mise en place qui se fait dans le respect des prescriptions d'implantation fournies par l'intercommunalité.



UN DÉPLOIEMENT EN DEUX ZONES

Zone 1

Le lundi 3 juin, 10 communes sont concernées par le nouveau mode de collecte en point d'apport volontaire :

- Le Barroux, Beaumont-du-Ventoux, Crillon-le-Brave, Lafare, Malaucène (pour le hameau de Veaux), Modène, La Roque-Alric, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Sainte-Pierre-de-Vassols, Suzette.
- visite des médiateurs du tri à domicile entre le 8 avril et le 18 mai 2024.
- retrait des bacs individuels entre le 27 et le 31 mai.

Zone 2

Le lundi 4 novembre, 6 communes supplémentaires sont concernées :

- Le Beucet, Bédoin (pour les hameaux : Les Baux, Les Bruns, Les Constants, Les Fatigons, Sainte-Colombe, Sainte-Estève, Les Vendrans), Flassan, Gigondas, La Roque-sur-Pernes, Venasque (sauf quartier des Garrigues).
- visite des médiateurs du tri à domicile entre le 15 septembre et le 15 octobre 2024.
- retrait des bacs individuels entre le 25 et le 31 octobre.

Pour des informations détaillées : lacove.fr

ORDURES MÉNAGÈRES



À DÉPOSER
EN SAC FERMÉ,
50 LITRES MAXI



RESTES DE REPAS



COUCHES, LINGETTES,
ABSORBANTS
(mouchoir, essuie-tout)



VAISSELLE
CASSÉE



OBJETS EN PLASTIQUE
qui ne sont pas des emballages



Réduisons nos déchets
avec le compostage



NE PAS DÉPOSER

Emballages recyclables
Déchets toxiques (piles, pots de peinture...)
Appareils électroniques et électriques
Déchets verts...

*Tout dépôt au sol est strictement interdit
et soumis à sanctions*

0 800 04 13 11

Service & appel
gratuits

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Loriol-du-Comtat

Une centrale solaire au sol

Situé sur un ancien centre pyrotechnique au lieu-dit Mourre Dey Masquo, le projet de parc photovoltaïque est entré dans sa phase active. L'avis favorable émis à l'issue de l'enquête publique a ouvert la voie à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune et à la délivrance du permis de construire. Ancrés au sol, les 6 624 modules photovoltaïques prévus couvriront une surface de 1,66 hectare. Développant une puissance de 3,25 MWc, ils produiront annuellement 4 829 MWh pour alimenter 1 756 foyers (environ 4 039 habitants). Le chantier devrait durer cinq mois. Privé, l'investissement est estimé à 4,4 M€.



Le Beaucet et Sarrrians

Le cadre de vie à l'honneur

Au concours départemental 2023 des villes et villages fleuris, deux communes de la CoVe ont été récompensées de leurs efforts pour embellir leur cadre de vie. Sarrrians remporte la palme pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants, tandis que Le Beaucet est monté sur la 2^e marche du podium pour les communes de moins de 500 habitants. En 2022, le village avait reçu le prix spécial pour ses calades réalisées par l'association Les caladaires. Anne-Marie Bardet, maire de Sarrrians, et François Ille, maire du Beaucet, étaient présents au côté de Dominique Santoni, présidente du Département, pour la remise des prix.

Beaumes-de-Venise

De nouveaux vestiaires pour le stade municipal

Commencé en septembre 2023, le chantier des nouveaux vestiaires se terminera en mai, offrant un bâtiment d'une surface de 183 m² qui comprendra quatre salles où se changeront les équipes du club de l'Étoile d'Aubune, dont une section féminine très active. Modulable, l'équipement sera aussi utilisé par d'autres associations sportives, les écoles et pour les manifestations se déroulant à Beaumes-de-Venise. Ce projet est financé à 50 % par des subventions de la Région, du Département, de la CoVe (fonds de concours) et du District Grand Vaucluse de Football.



Villages d'avenir

Huit communes labellisées

Communes rurales de moins de 3 500 habitants, huit de nos villages vont bénéficier d'un appui logistique et financier de la part de l'État pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Annoncé voici un an pour donner un coup de pouce aux territoires ruraux, le programme « Villages d'avenir » accompagnera dès cette année les communes de **Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Caromb, Crillon-le-Brave, Le Barroux, Saint-Didier, Vacqueyras et Venasque** dans la réalisation de leurs projets de développement local. Piloté par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires, « Villages d'avenir » complète l'appui apporté par « Action cœur de ville » à Carpentras (2018) et « Petites Villes de demain » (2020) à Aubignan, Malaucène, et Mazan. Sa vocation est d'aider les édiles désireux de revitaliser leur cité. Sont concernés les projets qui répondent aux besoins des habitants ou donnent un nouvel élan à la commune, comme l'ouverture de commerces et de services de proximité, la réhabilitation et la valorisation de bâtiments, le réaménagement d'espaces dans le centre village ou d'une place, les manifestations culturelles, le développement du tourisme ou encore l'amélioration de la circulation.



d'école, et de modernisation des équipements vieillissants. Les investissements concernent les écoles maternelle et élémentaire, la « poste-mairie », et le barrage du Paty, le deuxième plus ancien de France (1764) qui nécessite un renforcement total. Cette opération bénéficie d'une assistance de la Société du Canal de Provence. Autant de projets inscrits au Contrat pour la réussite de la transition écologique de la CoVe.

À Saint-Didier, l'ambition de l'équipe municipale est de rénover et agrandir la salle polyvalente, d'aménager le terrain du Tinel et de le doter d'un parking et d'un espace boisé, de réhabiliter une maison de la route du Beucet, et de créer un accès piétonnier pour rejoindre le vieux village, ainsi qu'un second pour rallier le couvent de Sainte-Garde.



À Crillon-le-Brave, la municipalité souhaite rendre au village sa cohérence en créant sur le flanc exposé au mont Ventoux une liaison douce jusqu'à la route départementale. Autrefois, un sentier pédestre courait sur ce versant jusqu'au bourg. Sa renaissance en un chemin sécurisé riche en biodiversité permettra de restaurer le paysage et de créer un autre accès au village perché tout en le raccordant à Bédoin.

À Caromb, soucieuse d'entretenir son patrimoine, la municipalité souhaite engager un plan de rénovation énergétique de ses bâtiments, de désartificialisation des cours



Avril

BEAUMES-DE-VENISE

Musique en Venaissin

Vendredi 19 avril

Spectacle musical à la salle des fêtes par l'atelier rock, la classe de guitare et l'atelier vocal.

musiqueenvenaissin@gmail.com



CARPENTRAS

Quelle histoire!

Vendredi 26 avril, 20h30

Princesses et super héros prennent vie pour le plaisir des enfants. Au Cabaret.

Tarifs: de 7 à 12 €.

carpentras.fr

BEAUMES-DE-VENISE

Fête du printemps

Mercredi 8 mai

Venez célébrer la saison des fleurs dans le village, cours Jean Jaurès et sur la place du marché. Nombreux exposants et grand vide-greniers. Par le Comité de jumelage.

Tél. 04 90 62 94 34



MAZAN

Chants corses

Samedi 11 mai, 20h30

Concert de Fiuminale avec chants traditionnels, sacrés et originaux. Dans l'église. Tarif unique: 16 €. Gratuit moins de 12 ans.

fiuminale.com



CAROMB

Résistance(s)!

Samedi 25 mai, 18h

Laissez-vous conter l'histoire des maquis de Vaucluse entre 1940 et 1944. Gratuit sur inscription.

Atelier des 4 coins, place Bonnaventure.

Tél. 04 90 67 69 21

Mai

MAZAN

Zize 100 % Marseillaise

Samedi 25 mai, 21h

Le personnage de Zize est une fresque théâtrale « pagnolesque » à elle seule. Tarif: de 20 à 27 €.

laboiserie-mazan.fr

BEAUMONT-DU-VENTOUX

Atelier théâtre

Le jeudi, jusqu'au 1^{er} juin, 20h-22h

Pour jouer avec liberté, créativité et plaisir! En mairie. Adhésion: 15 €, 120 € par trimestre.

Tél. 04 90 65 24 77

Juin

VENASQUE

Festival de la cerise

Dimanche 2 juin, 9h-19h

Le diamant rouge des monts de Vaucluse fait son festival.

Place des Tours.

Navette Trans'CoVe gratuite.

venasque.fr



SAINT-DIDIER

Mon village jardin

Dimanche 2 juin

À l'occasion des Rendez-vous au jardin, vente de plantes et fleurs; ateliers nichoirs, mangeoires, hôtel à insectes; conférence sur les plantes d'apothicaire; contes « Loup y es-tu? » par le TRAC.

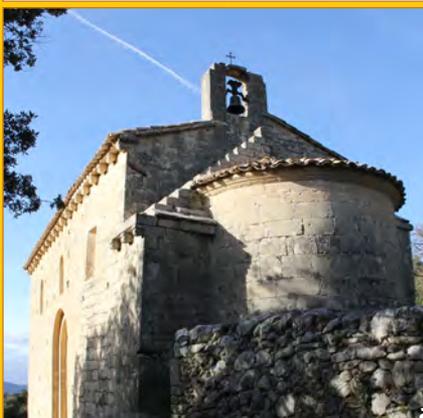
Tél. 04 90 66 01 39

BEAUMONT-DU-VENTOUX

Conférence

Samedi 22 juin, 18h

La chapelle du Saint-Sépulcre, une chapelle templière? Conférence par Pierre Gaugier, auteur et guide médiéval. En mairie, gratuit.



LE BARROUX

Fête de l'abricot

Vendredi 14 juillet, 9h-18h

Tout le village célèbre ce délice orangé avec les artisans locaux. Soirée disc jockey.

Tél. 06 29 23 68 85



CRILLON-LE-BRAVE

Vaucluse Gospel Singers

Dimanche 9 juin, 18h

Chants Gospel dans l'église Saint-Romain. Tarifs: 12 €

VACQUEYRAS

Soirée Californienne

Samedi 15 juin, 19h

Sur l'esplanade Les Queyrades (ancien camping). Organisée par Vacqueyras en Fête vacqueyrasenfete@gmail.com

CRILLON-LE-BRAVE

Jazz

Dimanche 30 juin, 20h30

Éric Serra, bassiste et compositeur des BO de films de Luc Besson, en concert jazz. Place de la mairie. Tarif: NC.

VENASQUE

Swing'in Venasque

Lundi 15 juillet et mardi 16 juillet

Festival de jazz organisé par la MAM (La Musique Adoucit les Mœurs).

la-mam.fr

BÉDOIN

J.O. Paris 2024

Mercredi 19 juin, 13h

Passage de la flamme olympique au sommet du mont Ventoux.

Tél. 04 90 65 60 08



Juillet

VACQUEYRAS

Fête des Vins

Les 13 et 14 juillet

Par le Comité de la Fête des Vins de la célèbre AOC Vacqueyras.

fetedesvins-vacqueyras@wanadoo.fr



CARPENTRAS

Le patrimoine sportif en haut du podium

Du 18 avril au 10 août, 10h-12h et 14h-17h30

Jeux Olympiques obligent, le Forum des patrimoines se penche sur l'histoire des sports en Comtat Venaissin. Avec le concours du Conservatoire du Patrimoine Sportif de Carpentras, la mémoire du sport local. Gratuit. Entrée libre par l'office de tourisme.

Tél. 04 90 67 69 21

HABITANTS DE LA COVE



À PARTIR DU 3 JUIN 2024

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE

> Changement de jours de collecte, implantation de points d'apport volontaire, toutes les informations sur www.lacove.fr.



N° vert gratuit : 0 800 04 13 11

CIITE©

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



www.lacove.fr